

### Fiche résumée : AIDE À DOMICILE

#### MÉTIERS APPARENTÉS

- Aide ménagère. Auxiliaire de vie. Auxiliaire familiale. Travailleuse familiale. Aide aux personnes âgées. Intervenant à domicile.

#### CODES

CITP88 : 9131      PCS2003 : 5632      ROME1999 : 11112

#### DESCRIPTIF

- **Accompagne et aide les personnes âgées dans les actes essentiels de la vie quotidienne** (aide aux déplacements et à la mobilisation, aide à la toilette, l'habillage, le déshabillage et à l'alimentation).
- **Accompagne et aide les personnes âgées dans les activités ordinaires de la vie quotidienne** (aide ou réalise les achats alimentaires, l'entretien du linge, le nettoyage du logement).
- **Accompagne et aide les personnes âgées dans les activités de la vie sociale et relationnelle** en accompagnant dans les activités de loisir et de vie sociale et en aidant à la gestion des documents familiaux et administratifs.
- Doit faire en permanence faire preuve de vigilance et signaler à l'encadrement et aux personnes soignantes tout état inhabituel de la personne aidée.
- Pour des raisons de financement, l'aide à domicile peut avoir le statut d'employée de maison (l'employeur, dépassant les ressources pour prétendre à des aides du département ou des caisses de retraite, pourra prétendre aux réductions d'impôt par l'emploi direct).

#### CARACTÉRISTIQUES MÉDICO-PROFESSIONNELLES



##### Lieux de travail

###### > **Caractéristiques** (nuisances possibles)

- **domicile de la personne aidée** (domicile privé, domicile inadapté à l'aide, exigüité des lieux d'intervention, insécurité)
- **multiplicité** des lieux de travail (déplacements)

###### > **Nuisances** (préventions)

- domicile privé (mettre en place un contrat d'intervention)
- domicile inadapté à l'aide (aménager le domicile)
- exigüité des lieux d'intervention (formation action PRAP)
- chute de plein pied ou de hauteur
- déplacements (organiser les déplacements, les prendre en charge)
- insécurité (formation CAT face à une personne agressive, prévenir l'insécurité publique)

###### > **Effets sur la santé**

- agression par la force physique
- traumatisme lié à une chute



##### Organisation du travail

### > Caractéristiques (nuisances possibles)

- **temps partiel imposé** (employeurs multiples, augmentation du temps de trajet)
- **amplitude horaire > 12 H**, dépassement horaire fréquent
- **travail le week-end** (perturbation de la vie sociale et familiale)
- **repos < 48 H consécutives** (repos non compensateur)
- **travail isolé** (isolement psychologique, insécurité)
- **travail géré seul** (surcharge de travail, charge de travail inadaptée, isolement psychologique)
- **multiplicité des tâches** (simultanéité des tâches)
- **décalage entre les missions et les tâches réalisées** (injonction paradoxale)
- **salaire non mensualisé** (précarité du statut)

### > Nuisances (préventions)

- **employeurs multiples, précarité du statut** (améliorer le statut)
- **travail le week end et jours fériés, perturbation de la vie sociale et familiale** (limiter le nombre de jours fériés travaillés)
- **repos non compensateur** (privilégier les horaires favorisant la récupération)
- **isolement psychologique** (favoriser le travail en réseau)
- **charge de travail inadaptée** (veiller à la gestion des volumes de travail)
- **simultanéité des tâches** (planifier le travail)
- **injonction paradoxale** (définir les tâches)
- **temps de trajet**
- **insécurité** (formation CAT face à une personne agressive, prévenir l'insécurité publique)

### > Effets sur la santé

- fatigue, troubles de la vigilance
- stress, souffrance mentale
- agression par la force physique



## Tâches

### > Caractéristiques (nuisances possibles)

- **effectuer l'entretien ménager du domicile** (posture contraignante, debout prolongée avec piétinements, en antéflexion, poussières de maison, déchets ménagers)
- **faire les lits** (posture en antéflexion)
- **préparer les repas, aider à la prise des repas**
- **effectuer l'entretien du linge**
- **aider à la toilette et à l'habillage** (charge psychologique, déchets de nursing)
- **aider aux déplacements au lever et au coucher** (charge physique de travail, manutention ou manipulation, transfert de personne invalide)
- **faire les courses et les achats courants**
- **aider aux démarches administratives**
- **assurer un accompagnement psychosocial de la personne aidée** (non reconnaissance de l'activité)
- **assurer le lien avec les soignants**
- **assurer le lien avec la famille**
- **accompagner la personne aidée dans ses loisirs**
- **gérer le chauffage**
- **conduire un VL** (circulation routière)

### > Nuisances (préventions)

- **postures contraignantes : posture debout prolongée avec piétinements, posture en antéflexion** (formation action PRAP)
- **charge physique de travail manutention ou manipulation** (formation action PRAP, utiliser des aides à la manutention)
- **transfert de personne invalide** (matériel d'aide au transfert, formation à la manutention de personne, veiller à l'ergonomie des appareils)
- **poussières de maison** (utiliser un aspirateur)
- **déchets ménagers** (information sur le risque infectieux)
- **déchets de nursing** (information sur le risque infectieux, veiller à l'hygiène des mains, porter des gants appropriés à l'activité, former à la conduite à tenir en cas d'AES)

- charge psychologique
- non reconnaissance de l'activité (reconnaitre et organiser l'activité)
- circulation routière (prévention du risque routier)

### > Effets sur la santé

- Troubles Musculo Squelettiques (RG 57)
- douleurs du rachis dorso lombaire (RG 98 : liste limitative)
- signes fonctionnels d'insuffisance veineuse
- asthme à prédominance allergique (RG 66)
- maladie contagieuse (RG 76), hépatite virale (RG 45)
- souffrance psychique



### Outils et équipements

#### > Caractéristiques (nuisances possibles)

- matériel de ménage (matériel défectueux ou non ergonomique)
- escabeau (travail en hauteur)
- matériel de cuisine (matériel vétuste)
- lit (lit non adapté)
- fauteuil roulant (charge physique de travail, manutention ou manipulation)

#### > Nuisances (préventions)

- charge physique de travail, manutention ou manipulation (formation action PRAP, utiliser des aides à la manutention)
- travail en hauteur (mettre les équipements de travail en conformité)
- lit non adapté (installer un lit médicalisé)
- chute dans un escalier ou de marches

### > Effets sur la santé

- Troubles Musculo Squelettiques (RG 57)
- traumatisme dû à une chute



### Produits, matériaux et publics concernés

#### > Caractéristiques (nuisances possibles)

- **personne agée** (charge psycho-affective)
- **personne atteinte de handicap** (transfert de personne invalide)
- **personne avec trouble de la personnalité** (agression physique)
- **personnes malades** (confrontation à une situation d'urgence ou à une détresse vitale, patient contagieux)
- **personne en fin de vie** (confrontation avec la souffrance et/ou la mort)
- familles endeuillées (charge mentale)
- animaux de compagnie (morsure ou griffure)
- produits d'entretien ménagers (alcools, désinfectants, lessives détergents, décapants, éthers de glycols)

#### > Nuisances (préventions)

- charge psycho-affective (renforcer l'encadrement, mettre en place un plan d'aide adapté, analyse de la pratique, groupe de paroles)
- charge mentale (formation à la CAT face à des personnes différentes, à des personnalités difficiles, à une personne agressive, veiller à la gestion des volumes de travail)
- confrontation avec la souffrance et/ou la mort (analyse de la pratique, groupe de paroles, travail en réseau)
- confrontation à une situation d'urgence ou à une détresse vitale (formation AFPS, mettre en place des consignes adaptées, former à la gestion du stress)
- patient contagieux
- transfert de personne invalide (matériel d'aide au transfert, formation à la manutention de personnes)

- agression physique
- morsure ou griffure
- alcools (si possible substituer les plus dangereux, choisir les produits les moins dangereux et les moins volatiles)
- désinfectants (informer sur l'allergie, aérer, ventiler, ordonnance de prévention protection cutanée, porter des EPI)
- lessives détergents (aérer, ventiler)
- décapants (porter des gants de protection contre les risques chimiques, porter des lunettes de protection)
- éthers de glycols

### > Effets sur la santé

- stress aigu traumatique ; état de stress post-traumatique
- infections (RG 76)
- maladies de l'appareil respiratoire
- dermatite allergique de contact (RG 65), dermatite irritante de contact
- kératites et conjonctivites (RG 80)



### Tenue de travail

#### > Caractéristiques (nuisances possibles)

- tenue personnelle souvent portée (salissures des tenues)
- gants en latex (protéine de latex)

#### > Nuisances (préventions)

- salissures des tenues (adapter sa tenue de travail, la faire fournir par l'entreprise, en changer fréquemment)
- protéine de latex (porter des gants appropriés à l'activité, appliquer des crèmes protectrices et crèmes d'entretien, veiller à l'hygiène des mains)

#### > Effets sur la santé

- urticaire de contact, dermatite allergique de contact, rhinite allergique et vasomotrice, asthme à prédominance allergique (RG 95)
- choc anaphylactique

## SANTÉ ET TRAVAIL

- Toutes les études soulignent une **charge de travail psycho-affective et physique** très importante du fait des statuts parfois encore précaires, des modes de rémunération, du déficit en formation et en organisation du travail.
- Une partie des aides à domicile directement employées par la personne aidée échappe au suivi par un service de santé au travail.
- La base EPICEA recense parmi 20 AT graves 12 décès par accident de la voie publique dont 8 avec une voiture, 1 décès dans un incendie provoqué par un poêle à pétrole et 1 décès par arme à feu (le fils d'une personne aidée tira sur l'aide à domicile).
- Les différents tableaux de Maladies Professionnelles pouvant être concernés par cette profession sont : **40, 45, 57, 65, 66, 76, 80, 95, 98**.
- L'activité d'aide à la toilette pourrait justifier le classement en SMR au titre des agents biologiques pathogènes.

## CONCLUSION

- **L'évaluation des risques et la prévention sont freinés par la confusion entre lieu privé et lieu de travail** (le code du travail ne s'applique pas dans un lieu privé).
- **L'évolution de la professionnalisation est freinée par la mise en concurrence** des statuts prestataires, mandataires, et de gré à gré liée à l'empilement de mesures aux finalités différentes (action sociale et emploi).
- **L'amélioration des conditions de travail des aides à domicile passe par :**
  - \* l'amélioration des statuts et des modes de rémunération et la prise en charge des déplacements professionnels,
  - \* l'accès du plus grand nombre au DEAVS,
  - \* l'amélioration de l'organisation du travail (encadrement renforcé, plan d'aide et contrat d'intervention, analyse de la pratique...),

\* l'aménagement des logements prenant en compte le vieillissement de la population mais aussi l'activité d'aide.

Fiche-résumé issue de la **Fiche Médico-Professionnelle Aide à domicile**  
le 23/06/2008, consultable sur <http://www.fmpcisme.org>